

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie, procuration à Mme CATTEAUX Annick.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

QUESTION N° 15/2023

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2222-3,
Vu la délibération en date du 22 juin 2021 par laquelle le conseil municipal a décidé de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec effet au 1^{er} janvier 2022 (délibération n° 27/2021) et de l'expérimentation du compte financier unique (délibération n° 34/2021),

Le compte financier unique a pour rôle de présenter l'exécution du budget par le Maire. Il reprend à la fois les prévisions, les réalisations (titres et mandats), et fait apparaître les soldes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour l'année 2022, les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 3 133 402,65 €
Recettes de fonctionnement : 3 967 790,79 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 834 388,14 €

Dépenses d'investissement : 883 585,62 €
Recettes d'investissement 1 230 587,29 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 347 001,67 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement 36 539,12 €
Recettes d'investissement 136 000 €

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

Le résultat d'investissement étant excédentaire, il n'y aura pas lieu à affectation des résultats.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée qui permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable ;

Je vous propose d'adopter le compte financier unique 2022 tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, sorti au moment du vote)

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 14 avril 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 14 avril 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Guy CARRIERE,

Secrétaire de séance.

